

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

Le pied de la personne âgée

Approche médicale et prise en charge de pédicurie-podologie

OBJECTIF

Permettre aux professionnels de santé d'améliorer la prise en charge globale des affections podologiques chez la personne âgée.

THÈME DES RECOMMANDATIONS

- recherche des affections podologiques des personnes âgées
- prise en charge de ces affections par les pédicures-podologues
- sont exclus les traitements spécifiques liés à un facteur étiologique donné (diabète, polyarthrite rhumatoïde, mycoses unguéales)

POPULATION CONCERNÉE

personnes de 75 ans et plus ayant la capacité de marcher ou de se tenir debout

Contexte

Au-delà de 75 ans, 30 % des patients ne sont plus à même d'assurer seuls les soins d'hygiène, la coupe d'ongles ou la surveillance cutanée de leurs pieds, du fait de troubles visuels, d'incapacité à atteindre leurs pieds, d'une force de préhension insuffisante ou de la présence de troubles cognitifs.

Messages clés

- Ne pas oublier d'effectuer un examen médical des pieds, au moins une fois par an, au cours d'une consultation régulière.
- Identifier les facteurs de risque de complications secondaires avant tout traitement pédicural.
- Adapter les techniques pédicurales en fonction :
 - de la présence de troubles neurologiques et vasculaires ;
 - de la prise de médicaments tels que les anti-coagulants ou les corticoïdes.
- Éduquer le patient et/ou les aidants à la surveillance des pieds et définir les soins qu'il peut effectuer sans danger.

Vous êtes MÉDECIN

Dans le cadre d'une consultation régulière, il est recommandé aux médecins d'effectuer au moins chaque année un examen clinique attentif des pieds de toute personne âgée

Objectif de cet examen :

- rechercher systématiquement :
 - les affections podologiques
 - les facteurs pouvant favoriser les complications cutanées du pied ou une incapacité fonctionnelle liée à l'affection podologique
- repérer les patients qui ne sont plus à même d'assurer seuls les soins d'hygiène, la coupe d'ongles ou la surveillance cutanée de leurs pieds, en particulier si il existe une pathologie de fond.

TOUS PROFESSIONNELS

Être attentif aux plaintes du patient concernant ses pieds

Repérer les difficultés du patient à :

- assurer l'hygiène quotidienne des pieds et la coupe des ongles
- se chausser
- se déplacer du fait de troubles podologiques.

L'orientation de la personne âgée vers le pédicure-podologue est recommandée en cas :

- de troubles trophiques (hormis les plaies) ou statiques du pied liés à une affection neurologique ou vasculaire suivie médicalement
- d'affection podologique associée à des troubles de la marche ou des antécédents de chute dont la prise en charge médicale a été assurée
- d'indication d'orthèse podologique
- d'incapacité du patient à assurer soi-même ou par un aidant informé les soins courants du pied tels que la coupe d'ongle
- d'une réduction souhaitable des hyperkératoses.

Préciser par un courrier au pédicure-podologue :

- motif de la consultation et objectif que doit atteindre la prise en charge ou l'appareillage prescrit et question que se pose le médecin dans le domaine de compétence du pédicurepodologue
- antécédents et pathologies ayant un retentissement sur la marche et/ou représentant des risques particuliers pour le port d'orthèses ou pour des soins à pratiquer
- prise de certains médicaments (anticoagulants, corticoïdes...)
- prise en charge par d'autres acteurs de santé.

Mettre en place un carnet de liaison remis au patient

- Tenir les divers professionnels mutuellement informés
 - des problèmes podologiques du patient
 - de leur retentissement fonctionnel
 - des actions mises en œuvre.

Vous êtes PÉDICURE-PODOLOGUE

Il est recommandé aux pédicures-podologues d'effectuer un examen clinique avant toute prise en charge (accès direct ou sur prescription) selon les recommandations « Dossier de pédicurie-podologie » – ANAES 2001

Informations à recueillir :

- conditions de vie (habitat, d'entourage socio-familial, aidants)
- coordonnées des autres professionnels de santé intervenant auprès du patient
- antécédents médicaux et chirurgicaux (diabète, maladies vasculaires, neuropathies, allergies, infections, etc.)
- affections et traitements podologiques antérieurs ainsi que leurs résultats
- traitements en cours
- temps passé debout, périmètre et aides de marches, antécédents de chute.

Évaluation clinique complémentaire :

- identifier les facteurs de risque de complications :
 - pouls tibiaux postérieurs et pédieux
 - temps de recoloration après une pression manuelle sous la face plantaire des hallux
 - sensibilité superficielle en dehors des zones hyperkératosiques, (perception du monofilament 10g).
- identifier les affections podologiques :
 - douleur : utiliser la même échelle validée avant et après traitement pour mesurer l'impact de celui-ci
 - bilan de chutes : évaluer les troubles morphostatiques, les amplitudes articulaires et la fonction neuro-musculaire du pied et de la cheville.
- apprécier l'adaptation du chaussage aux :
 - largeur et longueur du pied ; hauteur de l'avant-pied
 - affections podologiques et à leur traitement (pansement, etc.)
- évaluer le retentissement fonctionnel sur l'équilibre et la marche :
 - équilibre unipodal chronométré
 - test chronométré du « lever, marcher 3 mètres, revenir » (Timed Up and Go).

L'orientation de la personne âgée présentant une affection podologique vers le médecin traitant est recommandée :

- en présence de signes faisant suspecter une pathologie générale (neuropathie, atteinte vasculaire, signe infectieux...) ou une pathologie locale et/ou tumorale
- si un traitement médical associé est susceptible d'augmenter les performances des soins podologiques
- en cas de non efficacité des thérapeutiques podologiques mises en œuvre
- avant l'orientation vers un professionnel de santé autre que pédicure-podologue.

Préciser par un courrier au médecin :

- diagnostic du pédicure-podologue dans son domaine de compétence, en faisant ressortir les incapacités et déficiences et notamment avis sur les perspectives d'autonomie de marche du patient;
- proposition de stratégie de traitement podologique et des objectifs
- rythme de soins, de consignes de surveillance, de conseils de chaussage
- tout élément nouveau survenu en cours de traitement
- résultats non satisfaisants après une stratégie de traitement appliquée
- résultats obtenus si fin de traitement.

TRAITEMENTS

Éducation thérapeutique

- Proposer au patient ou à ses aidants une éducation thérapeutique adaptée au risque podologique :
 - surveillance cutanée et toilette quotidienne
 - technique adaptée de coupe des ongles
 - gestes et objets à éviter
 - chaussage adapté au risque podologique ou fonctionnel
 - mise en place, entretien et surveillance des orthèses.

Techniques pédicurales

- Rechercher les facteurs de risque avant toute intervention instrumentale (évaluation bénéfice/risque).
- Adapter les techniques utilisées à la fragilité cutanée, en choisissant les gestes techniques les moins agressifs.
- Contrôler le volume des plaques unguéales hypertrophiques par fraisage régulier en respectant la courbure de l'ongle.
- Ne pas fraiser isolément le centre de l'ongle dans le traitement de l'ongle incarné.
- Traiter les hypercourbures de l'ongle si elles entraînent un conflit avec les tissus périunguéaux par des soins locaux des sillons et si indiqué, par d'autres techniques (orthonyxie, chirurgie, etc.).

Chaussage

Utiliser des chaussures thérapeutiques de série à usage temporaire ou prolongé, ou sur mesure (à prescrire par le médecin si le chaussage de série standard n'est plus adapté).

INDICATIONS PRINCIPALES DES ORTHÈSES

Orthonyxie – Modifier l'hypercourbure unquéale.

Onychoplastie – Prévenir l'incarnation antérieure avec bourrelet empêchant la croissance de l'ongle.

Orthoplastie – Protéger les téguments des orteils et posturer leurs déformations réductibles en charge, douloureuses, gênantes (marche, chaussage).

Orthèse plantaire – Maintenir ou améliorer les capacités fonctionnelles en:

- réduisant la douleur
- compensant ou prévenant l'aggravation de déformations orthopédiques
- réduisant ou supprimant les appuis pour favoriser la cicatrisation d'un plaie
- prévenant les troubles cutanés par une répartition optimum des pressions plantaires et une réduction des frottements.

TECHNIQUES ORTHÉTIQUES

- Obtenir le consentement éclairé du patient ou de son entourage (démence).
- Transmettre au patient et/ou aux aidants et aux autres professionnels de santé des instructions précises : conseils d'utilisation et d'entretien de l'orthèse.
- Proposer au patient un rendez-vous de suivi pour adaptation éventuelle de l'appareillage.
- Evaluer les résultats obtenus par le traitement orthétique au regard des effets attendus (réduction des symptômes à l'origine de la prescription, non survenue des signes à prévenir), des effets secondaires éventuels, de la douleur, des capacités fonctionnelles debout et à la marche.

